

3.1 ANNEXE «A»

Barème des frais aux utilisateurs

ANNÉE 2024

TAUX ANNUEL DE BASE : 470.00 \$

RÉSIDENTIEL

Résidence privée		470.00 \$
Résidence (eau seulement = 85%)	85% <i>du taux de base</i>	399.50 \$
Appartement (chaque unité)		470.00 \$
Garderie		470.00 \$
Maison de pension (par pensionnaire, 5 et moins)	20% <i>du taux de base</i>	94.00 \$
Piscine	12.5% <i>du taux de base</i>	58.75 \$
Autres activités à domicile *	50% <i>du taux de base</i>	235.00 \$

* Les activités à domicile permises sont détaillées à l'article 3.7 de l'arrêté de zonage n° 27-2018

COMMERCIAL

▪ Commerce :

Commerce (chaque unité)		470.00 \$
Commerce (eau seulement = 85%)	85% <i>du taux de base</i>	399.50 \$
Commerce avec toilettes publiques	2 fois le taux de base	940.00 \$
Commerce à grande surface	2 fois le taux de base	940.00 \$
Commerce avec service commun	50% <i>du taux de base</i>	235.00 \$

▪ Restauration, hôtellerie et foyer de 6 pensionnaires et plus :

Cuisine		470.00 \$
Salle à manger		470.00 \$
Lounge / bar		470.00 \$
Buanderie		470.00 \$
Chambre avec services	25% <i>du taux de base</i>	117.50 \$
Chambre avec services commun	20% <i>du taux de base</i>	94.00 \$
Piscine intérieure	37.5% <i>du taux de base</i>	176.25 \$

▪ Garage :

Mécanique		470.00 \$
Débosselage	1.5 fois le taux de base	705.00 \$
Lave-auto à pression	2 fois le taux de base	940.00 \$
Service de lavage de voiture	2 fois le taux de base	940.00 \$

INDUSTRIEL

Industrie	2 fois le taux de base	940.00 \$
Office moulin	2 fois le taux de base	940.00 \$
Usine (moulin)	10 fois le taux de base	4 700.00 \$
Atelier de réparation de machineries lourdes	2 fois le taux de base	940.00 \$

INSTITUTIONNEL

Institution bancaire	2 fois le taux de base	940.00 \$
Commission scolaire (par personne)	10% <i>du taux de base</i>	47.00 \$
Édifice gouvernemental	2 fois le taux de base	940.00 \$

CAS PARTICULIER (taux arrondi)

Terrain de camping - avec services d'eau et d'égout	25% <i>du taux de base</i>	9.80 \$ / mois
Terrain de camping - avec service d'eau seulement (85%)	25% <i>du taux de base</i> x 85%	8.30 \$ / mois
Terrain de camping - avec services commun	20% <i>du taux de base</i>	7.85 \$ / mois
Cantine saisonnière	1 fois le taux de base	39.17 \$ / mois
Cantine saisonnière avec toilettes publiques	2 fois le taux de base	78.33 \$ / mois

Calcul utilisé pour déterminer le taux par mois ou par jour :

- ↳ **Par MOIS :** # d'unité x Taux en vigueur ÷ 12 mois
- ↳ **Par JOUR :** # d'unité x Taux en vigueur ÷ 365 jours

BRANCHEMENT - Installation de nouveaux services municipaux

Excavation : 1 007.00 \$

Montant de base déterminé pour le branchement d'un ou de plusieurs services, sans tenir compte des travaux de plomberie. Ce montant inclut 2 préposés, un opérateur et une rétrocaveuse pour une période de 4 heures, plus 2 voyages de gravier.

Manutention de matériaux et travaux : 191.75 \$

Montant additionnel ajouté au montant de base pour chaque branchement (eau potable, égouts sanitaires et égouts pluviaux). Ce montant inclut 2 préposés, un opérateur et une rétrocaveuse pour une période d'une heure.

1^{er} service - Eau potable :

Service de ¾" 672.15 \$
 Service de 1" 981.02 \$
 Service de 1½" 1 703.52 \$
 Service de 2" 2 111.26 \$

2^e service - Égout sanitaire :

Service de 4" 300.85 \$
 Service de 6" 704.41 \$

3^e service - Égout pluvial :

Service de 4" 216.78 \$
 Service de 6" 365.48 \$

★ **Réduction accordée seulement aux branchements effectués à l'intérieur des limites municipales** 1 172.03 \$

*Exemple de calcul concernant un branchement **résidentiel** incluant les trois services municipaux :*

<i>Prix de base pour excavation</i>	1 007.00 \$
<i>Travaux de branchement (181.75\$ pour chaque service)</i>	575.25 \$
<i>Service pour l'eau potable de ¾"</i>	672.15 \$
<i>Service d'égout sanitaire de 4"</i>	300.85 \$
<i>Service d'égout pluvial de 4"</i>	216.78 \$
<i>Total</i>	2 772.03 \$
★ <i>Moins la réduction accordée par la municipalité</i>	1 172.03 \$
<i>Frais de branchement exigé</i>	1 600.00 \$

N.B. Les montants de base sont déterminés selon les couts du marché en vigueur en 2021.

AUTRES

▪ **Frais d'ouverture :** 50.00 \$

Pour toutes ouvertures ou réouvertures du service d'eau (valve)

▪ **Certificat d'attestation :** 40.00 \$

▪ **Vente d'eau pour piscine ou autre :** *Facturation minimale de 50.00\$*
ou
 3.11 \$ / 1000 litres
ou
 14.16 \$ / 1000 gallons

Veillez prendre en note que tous ces tarifs ne sont pas assujettis à la taxe.